



## Coronavirus COVID-19 Informations

En raison de l'accélération de la progression du Coronavirus COVID-19, la Confédération et la République et Canton du Jura ont pris des nouvelles mesures pour endiguer la propagation du virus et protéger la population.


L'état de nécessité a été décrété par la Confédération avec la fermeture de tous les magasins, restaurants, bars, établissements de divertissements et de loisirs jusqu'au 19 avril 2020 à l'exception des magasins d'alimentation, et des établissements de santé. Les recommandations du Conseil fédéral sont les suivantes :

- **restez à la maison**, en particulier si vous avez une santé fragile ou si vous avez 65 ans ou plus.
- **sortez uniquement en cas de nécessité** (travail, médecin, pharmacie, achat de nourriture ou aider quelqu'un) ;
- **tout rassemblement de plus 5 personnes est interdit.**



L'évolution continuelle de la situation oblige les Autorités communales à prendre les dispositions suivantes :

- **fermeture des guichets de l'administration communale.** Celle-ci est toutefois atteignable par téléphone au 032 422 15 15 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par courriel à [bourrignon@develier.ch](mailto:bourrignon@develier.ch) ;

- 
- **fermeture jusqu'à nouvel avis de la déchetterie communale.** Nous vous prions de stocker à votre domicile, durant quelques semaines, tous les déchets recyclables éliminés à la déchetterie. Toutefois, les tournées de ramassage des ordures ménagères sont maintenues ;

Les prestataires qui peuvent proposer leurs services sont invités à s'annoncer auprès de l'administration communale au 032 422 15 15 ou par courriel [bourrignon@develier.ch](mailto:bourrignon@develier.ch). D'avance, les Autorités communales remercient chaleureusement toutes les personnes qui se mettent au service de la population.

Si l'évolution de la situation amène le Conseil communal à prendre d'autres mesures, elles seront communiquées par le biais du site internet [www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch).

Le Conseil communal exhorte la population à respecter toutes les prescriptions émises au niveau fédéral et cantonal. **Il en va de la responsabilité de chacun.** Le suivi strict des consignes permettra de conjurer cette pandémie et permettra à la population de retrouver une vie normale, faite de rencontres et de partage.

Le Conseil communal

